

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

45bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Département de la Côte d'Or - Mise à disposition de l'Auditorium et du personnel de l'Opéra de Dijon

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Côte d'Or sollicite la mise à disposition des espaces de l'Auditorium pour l'organisation de manifestations, dont la célébration de ses vœux.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord à la mise à disposition à titre gratuit de ces espaces le 10 janvier prochain, prestation valorisée à 11 960 € TTC.

La mise à disposition du personnel de l'Opéra de Dijon nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement pour l'occasion, estimée à environ à 2 100 €, sera quant à elle facturée au demandeur, selon les tarifs en vigueur.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium au profit du Département de la Côte d'Or, le 10 janvier prochain, étant précisé que les dépenses correspondant au personnel mis à disposition par l'Opéra de Dijon seront facturées au demandeur ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ